



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le treize avril, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de Chancelade se sont réunis dans la salle ordinaire des séances, sur la convocation qui leur a été adressée le six avril deux mille vingt-trois par Monsieur le Maire, conformément aux dispositions des articles L.2121-10 et 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**PRÉSENTS** : M. SERRE, Mme RENAUD, M. LAGOUTTE, Mme CHRIST, M. RIVOT, M. COUDASSOT-BERDUCOU, Mme FAURE, Mme MOULHARAT, Mme LAUQUERE, Mme TOULLIER, M. LAPEYRONNIE, M. THOUVENIN de VILLARET, Mme CUCCURU-RIVOT, M. RENOUE, Mme CASADO-BARBA, M. PUGNET, Mme CALEIX, M. GADY.

**ABSENTS EXCUSÉS** : M. KUYE (pouvoir à Mme FAURE), Mme DAUDOU-ESPOSITO, M. ANDRÉ J. (pouvoir à Mme MOULHARAT), Mme VANDENBERGHE (pouvoir à Mme TOULLIER), M. ANDRÉ É. (pouvoir à Mme LAUQUERE), M. MARCHIVE (pouvoir à M. LAPEYRONNIE), M. DUPEYRAT (pouvoir à M. PUGNET), Mme BAYET (pouvoir à M. GADY).

**ABSENTS** : Néant

Monsieur Yves THOUVENIN de VILLARET est élu secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Vote du compte administratif 2022 : Lotissement**

Rapporteur : Madame Marie-Laure FAURE

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le budget primitif 2022 de la commune adopté, par délibération du Conseil Municipal du 12 avril 2022 ;

**Vu** la décision modificative n°1 approuvée par délibération du Conseil Municipal du 22 novembre 2022 ;

**Vu** la délibération de ce jour approuvant le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2022 ;

**Vu** le compte administratif de l'exercice 2022 présenté à la commission des finances du 21 mars 2023 ;

**Considérant** que la synthèse du compte administratif du budget lotissement pour l'exercice 2022 a été transmise avec la convocation du Conseil Municipal et que sa présentation est strictement conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur.

**Considérant** que ce document retrace l'exécution du budget de l'année écoulée, en effet, le compte administratif fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice et illustre les investissements réalisés ou engagés.

En application de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal élit sa présidente de séance pour débattre et voter le compte administratif.

Madame Marie-Laure FAURE, adjointe au maire, présente, par section et chapitre, les crédits ouverts au budget 2022.

FONCTIONNEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
COMPTES	LIBELLE	BP 2022	REALISE 2022	COMPTES	LIBELLE	BP 2022	REALISE 2022
002	Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)			002	Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	86 861,98	
011	Charges à caractère général	40 300,00	6 294,00	042	Opérations d'ordre et transfert entre sections	40 300,00	8 094,00
6045	Achats d'études	38 800,00	3 325,00	7133	Variation des en-cours produit*	0,00	
608	Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement		2 400,00	7134	Variat* des encours produ service		
627	Services bancaires et assimilés			71355	Variat* des encours produ service	40 300,00	8 094,00
63512	Taxes foncières	1 500,00	569,00	7785	Excédent d'investissement transféré		
042	Opérations d'ordre et transfert entre sections	80 364,04	80 364,04	043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	1 500,00	589,00
7133	Variation des en-cours de production de biens			796	Transfert de charges financières	1 500,00	569,00
71355	Variation du stock de terrains aménagés	80 364,04	80 364,04	70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	61 606,00	65 376,98
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	1 500,00	589,00	7015	Ventes de terrains aménagés	61 606,00	65 376,98
608	Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement	1 500,00	569,00	77	Produits exceptionnels	-	-
65	Autres charges de gestion courante	77 205,92	0,00	774	Subventions exceptionnelles	0,00	
6522	Excédent des budgets annexes à caractère administratif	0,00	0,00				
	<b>TOTAL</b>	<b>199 269,96</b>	<b>87 227,04</b>		<b>TOTAL</b>	<b>199 269,96</b>	<b>74 079,96</b>
<b>SOIT RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>						<b>-13 187,98</b>	

INVESTISSEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
COMPTES	LIBELLE	BP 2022	REALISE 2022	COMPTES	LIBELLE	BP 2022	REALISE 2022
				001	Solde exécution de la section d'investissement reporté		
001	Solde investissement reporté	91 957,76		040	Stocks	80 364,04	80 364,04
010	Stocks			3351	Travaux en cours : Terrains		
3355	Travaux		0,00	3354	Travaux en cours : Etudes		
3555	Terrains aménagés			3355	Travaux		
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	40 300,00	8 094,00	33581	Frais accessoires	0,00	
1068	Excédent de fonctionnement			33586	Frais financiers		
3351	Travaux en cours : Terrains			3555	Terrains aménagés	80 364,04	80 364,04
3354	Travaux en cours : Etudes						
33581	frais accessoires			16	Emprunts et dettes assimilés	51 893,72	25 000,00
33586	Intégration frais financiers			1641	Emprunts en euros	28 893,72	
3555	Terrains aménagés	40 300,00	8 094,00	168748	Autres communes	25 000,00	25 000,00
	<b>TOTAL</b>	<b>132 297,76</b>	<b>8 094,00</b>		<b>TOTAL</b>	<b>132 297,76</b>	<b>109 364,04</b>
<b>SOIT RESULTAT D'INVESTISSEMENT</b>						<b>97 270,04</b>	

Où l'exposé de Madame Marie-Laure FAURE, adjointe au maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des présents (par 19 voix pour et 6 abstentions : M. GADY, Mme CASADO-BARBA, M. PUGNET, Mme CALEIX, M. DUPEYRAT et Mme BAYET)

- **DONNE** acte de la présentation faite du compte administratif pour l'exercice 2022 du budget lotissement ;
- **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré à CHANCELADE, le 13 avril 2023.  
POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS.

**Certifié exécutoire compte-tenu :**

- De la transmission en Préfecture le
- De la publication le

Pascal SERRE  
Maire

